

Le Directeur Général

Note n°01 - 2023 relative aux seuils des taux d'intérêt excessifs applicables au titre du deuxième semestre 2023

Conformément à l'instruction n°08-16 du 1^{er} septembre 2016, relative aux modalités de fixation des taux excessifs, modifiée et complétée, notamment ses articles 13 et 14 et sur la base des déclarations des taux effectifs globaux, au titre du premier semestre 2023 par les banques et les établissements financiers, la Banque d'Algérie fixe, au titre du deuxième semestre 2023, les seuils des taux d'intérêts excessifs des différentes catégories de concours.

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs moyens relatifs au premier semestre 2023 pour chaque catégorie de concours ainsi que les seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants, applicables pour le deuxième semestre 2023.

Catégorie des concours	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
a) Découverts	8,20	9,02
b) Crédits à la consommation	9,80	10,78
c) Crédits à court terme	7,35	8,09
d) Crédits à moyen terme	6,74	7,41
e) Crédits à long terme	6,20	6,82
f) Crédit de financement de l'habitat	6,74	7,41
g) Leasing	10,48	11,53

Alger, le 18 juin 2023

Abdelhamid BOULOUADNINE

Directeur Général du Crédit et de la
Réglementation Bancaire